

Question d'orientation - Droit de l'UE

Par **Kstlemah**, le **24/05/2024 à 09:51**

Bonjour,

Je suis étudiant en droit, m'apprêtant à rentrer en L3, et ayant pour objectif de travailler au sein des institutions européennes. Je vise donc un master spécialisé en droit de l'UE.

Je suis toutefois très hésitant quant au choix que j'aurai bientôt à effectuer, entre un parcours de droit public, ou un parcours de droit privé.

Dans mon université, la matière "Droit de l'Union européenne 1" est commune aux deux parcours précités, au premier semestre. La matière "Droit de l'Union européenne 2" est néanmoins réservée au parcours Droit Public au semestre 2. Inversement, les matières "Droit des affaires" et "Droit Civil" sont propres au parcours Droit Privé.

Envisageant de donner une coloration économique à une éventuelle carrière européenne, je me retrouve donc face à un dilemme : dois-je opter pour le parcours Droit public, afin de pouvoir suivre les deux enseignements de droit de l'UE ? Ou puis-je m'orienter vers le parcours Droit privé, pour rester à jour en droit des affaires notamment, quitte à faire l'impasse sur un semestre de droit de l'UE ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.

Par **Isidore Beutrelet**, le **24/05/2024 à 14:19**

Bonjour

Vu votre projet professionnel, il est impératif que vous ayez suivi le second module de droit européen.

Par conséquent, il faudra opter pour le parcours droit public.

Par **Kstlemah**, le **25/05/2024 à 11:31**

Je vous remercie !

Par **Isidore Beautelet**, le **26/05/2024 à 09:42**

De rien !

N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez des questions que ce soit sur votre orientation ou vos cours/TD.